

Fiche inscription : Demi-pension Internat

NOM :	<input type="text"/>
Prénoms :	<input type="text"/>
Date de naissance :	<input type="text"/>
Classe :	<input type="text"/>

Tarifs et dates prévisionnels

REGIME	1 ^{er} TRIMESTRE : 17/08/2023 au 19/12/2023	2 ^{ème} TRIMESTRE : 22/01/24 au 31/03/24	3 ^{ème} TRIMESTRE : Du 01/04/2024 05/07/2024
DEMI-PENSION 5J	195.00€	100.00€	140.00€
INTERNAT*	517.14€	265.20€	371.14€

Le mode de fonctionnement de la demi-pension et de l'internat est le forfait.

* **Un chèque de caution de 50€** est à remettre au service comptabilité lors de la première inscription à l'internat : le montant est restitué au départ de l'étudiant de l'établissement sous réserve de dégradation constatée.

Chaque trimestre, « un avis aux familles » est adressé au parent responsable de l'étudiant.

Cet « avis aux familles » donne le détail des sommes à payer.

En cas de difficulté, les familles peuvent faire une demande d'aide auprès de l'assistante sociale du lycée.

Une commission détermine ensuite le montant de l'aide à accorder, en fonction des crédits sociaux disponibles. Il convient de faire cette demande d'aide à réception de la facture à payer.

FRAIS LIES A LA RESTAURATION ET A L'HEBERGEMENT

Boursier :

Tout trimestre commencé est dû entièrement. Les frais d'hébergement (DP et internat) sont prélevés sur la bourse nationale de lycée à chaque trimestre.

Non boursier :

Tout trimestre commencé est dû entièrement. Le règlement s'effectue par télépaiement (via EduConnect) espèces ou par chèque à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Jean Perrin. Les noms, prénoms classe de l'élève doivent figurer au dos du chèque.

RADIATION

La radiation de la demi pension ou de l'internat doit se faire **15 jours au moins avant le début du trimestre** concerné et **par écrit** (pour le premier trimestre un changement de régime est autorisé dans les 15 premiers jours suivant la date de la rentrée scolaire). Le courrier sera adressé au chef d'établissement et déposé avec le CPE.

La carte d'accès à la restauration doit **OBLIGATOIREMENT** être remise à l'intendance.

Fait à

le

Signature du responsable légal

Précédée de la mention « Lu et accepté »